ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/1414
13 septembre 2006

(06-4366)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires Original: anglais

NOTIFICATION

1.	**Membre de l'Accord adressant la notification:** ÉTATS-UNIS **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** Agence pour la protection de l'environnement (EPA)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Sommités de navets; choux chinois (napa); choux rosette; feuilles de coriandre; choux frisés; choux raves; feuilles de moutarde; feuilles de persil; brocoli; feuilles de pissenlit; bettes.
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** Tous partenaires commerciaux des États-Unis.
5.	**Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié:** *Final rule; Triflumizole; Pesticide Tolerances for Emergency Exemptions* (Règle finale. Triflumizole. Limites maximales de résidus pour pesticide dans le cadre d'exemptions accordées en cas d'urgence) – Disponible en anglais, 4 pages
6.	**Teneur:** Établissement de limites maximales temporaires pour les résidus combinés de triflumizole dans ou sur les sommités de navets (20 parties par million ou ppm); et relèvement des limites maximales de résidus dans ou sur les produits suivants: choux chinois (napa) (20 ppm); choux rosette (20 ppm); feuilles de coriandre (20 ppm); choux raves (20 ppm); choux frisés (20 ppm); feuilles de moutarde (20 ppm); feuilles de persil (20 ppm). En outre, les limites maximales temporaires suivantes sont prorogées: brocoli (1,0 ppm); feuilles de pissenlit (7,0 ppm); bettes (7,0 ppm). Les limites deviendront caduques et seront annulées au 31 décembre 2009.
7.	**Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [ ] santé des animaux, [X] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites**
8.	**Norme, directive ou recommandation internationale:** **[ ] Commission du Codex Alimentarius, [ ] Organisation mondiale de la santé animale (OIE), [ ] Convention internationale pour la protection des végétaux, [X] Néant** **S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:**

. /.

9.	**Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:** *Federal Register*: 23 août 2006 (Volume 71, n° 163, pages 49354 à 49358) http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-PEST/2006/August/Day-23/p13659.htm Disponible en anglais.
10.	**Date projetée pour l'adoption:** Date de prise d'effet du texte: 23 août 2006. Le document présentement notifié a été publié dans le *Federal Register* du 8 avril 2005.
11.	**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** Non indiquée.
12.	**Date limite pour la présentation des observations:** La date limite de réception des objections et des demandes d'audition est le 23 octobre 2006. **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** Registration Division (7505P), Office of Pesticide Programs, Environmental Protection Agency, 1200 Pennsylvania Ave., NW., Washington, D.C. 20460-0001
13.	**Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** Ms Deborah Thompson, United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, Food Safety & Technical Services Division, Stop 1027, Washington D.C. 20250. Téléphone: 202-720-1301; Fax: 202-690-0677; Courrier électronique: fstsd@fas.usda.gov